

Agriculture | Reportage: Le portage foncier pour faciliter l'installation



L'installation, un parcours long, périlleux, et qui peut décourager. Pour mener à bout son projet, l'agriculteur doit s'armer de patience, et passer, étape par étape, l'ensemble du parcours le menant à devenir exploitant. A Coirac, il a fallu trois ans à Angélique Neau pour aller d'une envie de s'installer à une installation en bonne et due forme depuis la fin d'année 2016, en viticulture, dans le village où son père a également une exploitation. La Safer l'a accompagnée avec un portage foncier, tout comme la cave de Sauveterre-Blasimon, la volonté d'Angélique Neau étant de devenir coopératrice.

Tout débute en 2014. Sur sa commune de Coirac, Angélique Neau, qui a déjà depuis quelques temps l'idée de s'installer sur une exploitation viticole, voit avec le départ en retraite de trois viticulteurs différents une occasion à saisir. Quoi de plus normal, pour celle qui est dans le monde de la vigne depuis toujours. Car rien n'est du au hasard ni précipité.

« Mon père est viticulteur depuis trente ans, j'ai toujours été dans ce milieu. Et à un moment de ma vie, j'ai justement préféré revenir moi-même dans les vignes. C'est environ en 2010 que cette volonté est née », confie Angélique Neau. La jeune exploitante n'est cependant pas au bout de ses peines, et c'est un long parcours qui débute.

Car la jeune femme n'est pas immédiatement prête pour se lancer dans l'aventure, ni économiquement, ni professionnellement, ni en terme de compétences pures, surtout pour ce qui concerne la gestion et le rôle de chef d'exploitation. Elle qui est à ce moment-là en partie employée commerciale, et en partie employée sur l'exploitation familiale doit passer le BPREA, Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole.

Une formation de six mois qu'elle choisit de passer à l'établissement de La Réole. En sachant que l'obtention de ce diplôme lui est nécessaire pour prétendre aux aides accordées aux Jeunes Agriculteurs. Aides non-négligeables dans la construction de son projet.

Les premiers contacts

Seul problème, si les terres disponibles à ce moment-là l'intéressent fortement, se situant sur la commune de Coirac où elle réside et où exploite son père, ou tout proche à Saint Brice (pour quelques hectares), le risque est que celles-ci soient

vendues avant qu'elle ne puisse agir. « La Safer m'a alors proposé un portage foncier, justement pour que je puisse avoir le temps de suivre mes formations et effectuer mes démarches sans que ce foncier ne parte ailleurs », résume Angélique Neau.

Le portage lui sert alors d'outil précieux et sécurisant. « Les premiers contacts sont nés en 2014, et il est apparu évident que le système pouvait satisfaire autant les trois viticulteurs partants à la retraite et vendeurs qu'Angélique Neau », complète Hélène Dumas, conseillère foncier de la Safer et qui a suivi le dossier d'installation.

En 2015 donc, la Safer acquiert les neuf hectares de vignes disponibles, avec un système de mise à disposition des parcelles pour cinq ans au père d'Angélique Neau, qui a la charge de les exploiter. Le tout se fait grâce à une convention signée en mai 2014 également entre la Safer Aquitaine Atlantique et la Fédération des Coopératives Viticoles d'Aquitaine (FCVA).

Dans le cas d'Angélique Neau, c'est avec la cave de Sauveterre-Blasimon que la Safer conclut le portage, cave où la future viticultrice a déjà émis le souhait d'adhérer dans le cadre de son installation. Ce contrat tripartite est une manière de sécuriser le système aussi. Si, après cinq ans, le porteur de projet n'est pas en mesure de racheter les parcelles à la Safer, c'est la cave qui s'y engage.



Un outil économique

« C'est le premier dossier de portage que l'on a réalisé en partenariat avec une cave », glisse d'ailleurs Hélène Dumas. Du côté de la cave de Sauveterre-Blasimon justement, la position est claire sur cet outil d'aide à l'installation : « L'idée n'est pas que la cave exploite les vignes en direct, mais bien qu'elle fasse vivre les territoires. L'intérêt n'est donc pas de jouer un rôle direct mais de faciliter l'installation de jeunes viticulteurs ou viticultrices », précise la directrice Céline Wlostowicer.

À l'été 2016, Angélique Neau obtient son diplôme, et continue son parcours "administratif", entre MSA, contrôle des douanes, CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole). Elle s'installe à la fin de l'année, concrétisant finalement le portage financier mis en place seulement quelques mois avant.

Pour elle, cette solution du portage de foncier aura été la bonne. Elle lui aura laissé le temps de se former et de réaliser son projet d'installation sans être dans la précipitation, ce qui peut s'avérer dommageable, économiquement ou humainement. « Ce dossier est un bel exemple de portage financier. Il y avait une opportunité avec du foncier qui se libérait suite à des départs en retraite, et à côté une demande avec quelqu'un qui voulait s'installer mais n'était pas encore prêt », résume Hélène Dumas.

Mais cela reste un cas particulier. Et à chaque cas s'applique une solution. La conseillère Safer le reconnaît elle-même : « Le portage foncier permet de lancer la machine et d'être rôdé au moment de réaliser l'effort financier. Mais il y a d'autres outils à disposition. En ce moment, avec des taux d'intérêts bas, le portage n'est pas le plus plébiscité des systèmes. Mais il sera réutilisé dans l'avenir ».



Sylvain Desgropes

Crédit Photo : Sylvain Desgropes

Publié sur aqui.fr le 05/06/2017

[Url de cet article](#)